Services publics 75
la cgt
Comité des syndicats Ville de Paris

Paris, le 23 novembre 2026

A l'attention de

Emmanuel GRÉGOIRE, maire de Paris ;
Carine ROLLAND, maire Adjointe en charge des personnels ;
Marie DAUDÉ, secrétaire générale de la Mairie de Paris.
Hôtel de Ville
5 rue Lobau
75004 PARIS

Objet : Préavis de grève pour le 01 décembre 2026.

Monsieur le Maire,
Madame la Maire Adjointe,
Madame la Secrétaire Générale,

Le comité des syndicats CGT de la Ville de Paris dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la ville de Paris et des administrations annexes pour la journée du 01 décembre 2026 à partir de 00H00, pouvant aller de 55 minutes (à partir du début ou fin de service) à 24H00.

Monsieur le Maire de Paris, dans la continuité de notre préavis de grève du 16 au 30 novembre 2026, les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris appellent à une journée de mobilisation nationale, intersyndicale et interprofessionnelle pour le mardi 01 décembre 2026.

Dans la continuité des mobilisations depuis septembre et du fort mouvement de la jeunesse, il s'agira d'exiger des hausses de rémunération en raison de la gravité de la situation salariale des agents qui assurent le service public.

Monsieur le Maire de Paris, vous vous obstinez à ne pas répondre aux revendications des agents de la collectivité parisienne, vous brisez une grève à la DCPA en faisant appel au privé, et vous refusez au Conseil de Paris de revoir votre copie en matière de prise en charge à 100% de la prévoyance obligatoire à partir du 1er janvier 2027.

Le progrès social semble être chez vous une posture, du genre qu'on adopte devant un micro et qu'on abandonne devant un comptable !

Les agents dans leur ensemble continuent à être touchés de plein fouet par l'augmentation générale des prix (énergies, essences, courses…), ils ne pourront pas financer cette prévoyance obligatoire de leur poche sans conséquences dramatiques sur leur qualité de vie.

Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris revendiquent pour :

- L'augmentation du point d'indice à 6,50€, l'amélioration des grilles indiciaires, l'indexation du point d'indice sur l'inflation, et l'intégration des primes dans les salaires ;
- Le plein emploi au statut à la Ville de Paris pour renforcer un service public de qualité et notre caisse de retraite la CNRACL, avec l'arrêt immédiat de la précarisation comme mode de recrutement ;
- La retraite à taux plein à 60 ans maximum pour tous, 55 ans pour la catégorie active et 50 ans pour la catégorie insalubre avec bonifications pour ces deux catégories, après 37,5 années de cotisations, pour un montant garanti de 75% du traitement budgétaire calculé sur l'indice des 6 derniers mois d'activité. Le financement de la retraite doit impérativement rester basé sur la solidarité et sur le système de la répartition ;
- Remise en place de la péréquation pour les retraités, non à une imposition supplémentaire pour ces derniers ;
- L'arrêt de toutes les coupes budgétaires de fonctionnement, des suppressions de postes et des privatisations à la Ville de Paris ;
- La prise en charge à 100% de la prévoyance obligatoire à partir du 1er janvier 2027 ;
- Le maintien de l'APS annuelle pour les agents de la Ville de Paris, décorrélé de la santé ;
- L'extension des ratios promu/promouvable à 100% pour la catégorie A ;
- Un véritable plan de déprécarisation à la Ville de Paris ;
- Le maintien à 100% de la rémunération pour les agents en Congés Maladie et le retrait du jour de carence ;
- La réintégration dans leur métier des agents suspectés et innocentés, toutes directions confondues.

Monsieur le Maire de Paris, la loi vous oblige à nous recevoir pour négocier, nous y sommes prêts.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire de Paris, Madame la Maire Adjointe et Madame la Secrétaire Générale, nos salutations syndicales.

Pour le Comité des Syndicats CGT ville de Paris
Le Coordinateur
Christophe FARINET

Comité des Syndicats CGT ville de Paris Bourse du travail, 3 rue
du Château d'Eau 75010 Paris
Mail : comite.cgt.villedeparis@gmail.com